

## Communiqué commun :

### POUR UNE RENOVATION DES IMMEUBLES CANDILIS DU MIRAIL SANS DEMOLITION, SANS SPECULATION et DANS LE RESPECT DES HABITANTS !

Organisations, associations, individus réunis vendredi 14 janvier 2022, **nous demandons un moratoire immédiat sur les destructions prévues de logements HLM dans les quartiers de Reynerie et Bellefontaine au Mirail.**

Les immeubles concernés sont sains, de bonne qualité et les appartements sont uniques en leur genre : Construits dans les années 1970 par l'équipe d'architectes/urbanistes de George CANDILIS, ils ont fait la preuve de leur solidité lors de l'explosion de l'usine AZF en 2001, où ils étaient pourtant en première ligne. Les appartements y sont grands, spacieux, aérés, sans vis à vis. **Ils répondent parfaitement aux normes récemment édictées par le Ministère du Logement.**

**Nous sommes étonnés qu'aucun projet alternatif à la destruction systématique n'ait été engagé** par la Mairie, la Métropole, le Conseil Départemental et le Conseil Régional, maîtres d'oeuvre de ce projet, **alors que l'enquête publique menée en 2017 avait conclu à l'arrêt des démolitions et à l'étude de rénovations.** Nous tenons à rappeler que :

- Détruire représente un **gâchis humain** considérable : cela détruit une vie sociale très forte, des liens de solidarité et d'entraide tissés tout au long de dizaines d'années. Par ailleurs, les déménagements forcés mettent en difficulté un certain nombre de locataires contraints de se reloger dans un appartement moins fonctionnel, plus cher, plus petit, parfois plus loin.
- Détruire systématiquement relève d'un **gâchis financier** : cela coûte beaucoup plus cher à la collectivité de détruire et reconstruire que de rénover, améliorer, adapter.
- Détruire ces immeubles représente un **gâchis écologique**, car l'empreinte carbone de la destruction/reconstruction est beaucoup plus élevée que celle d'une rénovation, même d'ampleur.
- Détruire ces immeubles représente un **gâchis architectural considérable** : les immeubles CANDILIS sont des références dans le monde entier, étudiés et visités pour cela. Les appartements répondent tous aux normes édictées actuellement par le Ministère : ils sont traversants donc aérés, spacieux donc habitables y compris dans des temps de confinement et de télétravail.

Pour toutes ces raisons, nous demandons **l'instauration d'un moratoire sur les destructions de ces immeubles, le temps de lancer et réaliser un Appel à Concours Architectural et Urbanistique envisageant la rénovation des immeubles concernés**, concours à l'issue duquel une décision pourra être prise en tenant compte des différentes options possibles, chiffrées, évaluées, commentées (d'un point de vue économique, écologique, humain, architectural et urbanistique).

**Durant cette période, nous demandons à ce que les locataires encore présents dans les immeubles concernés soient traités avec respect et considération** par les sociétés de bailleurs chargées du relogement : notamment en cessant les pressions sur les locataires dans le but de les faire partir au plus vite, en continuant d'assurer normalement l'entretien, le chauffage, la sécurisation de ces immeubles (remplacement de l'éclairage défectueux, réparation des ascenseurs, etc...) et en arrêtant les travaux préalables à la démolition alors que des familles, vivent encore dans ces immeubles. Tout cela, travaux, dégradation des parties communes du fait de

l'absence d'entretien, pressions pour accélérer le relogement... génère de l'angoisse chez les adultes et encore plus chez les enfants et n'est pas sans conséquence sur leur santé. Les méthodes brutales envers les locataires qui ne veulent pas partir ou en désaccord avec les propositions de relogement et qui se battent pour leurs droits doivent cesser. Les procédures de relogement doivent aussi cesser le temps du moratoire et de l'appel à concours.

Comme le le disent des architectes qui demandent une rénovation et non une destruction : « **Il faut adapter, aménager, améliorer mais pas démolir !** ».

**Nous demandons donc, dans l'urgence, à être reçus par M. le Maire de Toulouse, Président de Métropole, M. Moudenc, pour porter notre demande commune de moratoire ainsi que la proposition de l'ouverture d'un concours pour un projet de rénovation.**

Premiers signataires - Organisations et Associations :

Assemblée d'Habitants de Reynerie - Collectif d'Architectes contre la démolition et pour la rénovation - Collectif d'Habitants de Bellefontaine - Confédération Nationale du Logement 31 (CNL31) - Droit Au Logement 31 (DAL 31) - Toulouse Ouverture 7 (TO7)

Association Reynerie Miroir, le journal des habitants - Comité Local de Résistance et de Reconquête des acquis (CLRR31) – SUD Education 31-65 – La revue Construire!31 – Comité de quartier Papis Tabar Bordelongue - Archipel Citoyen – Ami(e)s de la Terre Midi Pyrénées (ATMP) – Ligue des Droits de l'Homme (LDH Toulouse) - Alternatiba

Si vous voulez vous joindre à cet appel, écrire à [assemblee.habitants.reynerie@gmail.com](mailto:assemblee.habitants.reynerie@gmail.com)